

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 29

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHOUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alain BOURION donne procuration à Fabien DOUCET en date du 4 novembre 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 16 décembre 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 16 décembre 2024

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Isabelle NEGRIER-CHASSAING

Objet : Fixation du taux des indemnités des élus

Délibération 2024-116

À la suite de la démission de Madame Jocelyne LAVERDURE-DELHOUME, conseillère municipale et communautaire, il y a lieu de procéder à l'actualisation du tableau des indemnités des élus.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les modalités de calcul des indemnités de fonctions qui peuvent être accordées au Maire et aux Adjoints en application des articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités territoriales.

L'indemnité maximale pour les fonctions de Maire des communes de 10 000 à 19 999 habitants est fixée à 65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (à ce jour, IB 1027).

L'indemnité maximale pour les fonctions d'adjoint au Maire des communes de 10 000 à 19 999 habitants est fixée à 27,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (à ce jour, IB 1027).

Sur ces bases, l'enveloppe globale et maximale des indemnités de fonctions aux élus sur la commune de PANAZOL est de :

L'IB terminal de l'échelle indiciaire = 49 326,24 depuis le 1^{er} janvier 2024
 (49 326,24 € x 65%) + (49 326,24 € x 27,5% x 6) = 113 450,35€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir la répartition appliquée depuis les élections de 2020 entre le Maire, les six adjoints, les cinq conseillers délégués et les 21 conseillers municipaux.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 et R 2123-23 ;

VU la population légale de la commune en vigueur ;

VU l'actualisation du tableau du Conseil Municipal à la suite de la démission de Madame Jocelyne LAVERDURE-DELHOUME et à l'intégration de Monsieur François SALAGNAC ;

VU la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération,

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE FIXER** les indemnités de fonctions comme indiquées dans le tableau en annexe ;
- **D'INDIQUER** que ces indemnités seront amenées à varier en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice, ainsi que de l'évolution des grilles indiciaires en vigueur.

Le Maire – M. Fabien DOUCET	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 50,5 %
1 ^{er} Adjoint - Mme Isabelle NEGRIER	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 18 %
2 ^{ème} Adjoint – Laurent CHASSAT	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 13 %
3 ^{ème} Adjoint - Mme Marie-Pierre ROBERT	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 18 %
4 ^{ème} Adjoint – M. Franck LENOIR	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 18 %
5 ^{ème} Adjoint - Mme Anca VORONIN	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 18 %
6 ^{ème} Adjoint – M. Jean DARDENNE	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 18 %
Conseillère déléguée – Mme Pascale ETIENNE	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 8 %
Conseiller délégué – M. Alain BOURION	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 8 %
Conseiller délégué – M. Clément RAVAUD	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 8 %
Conseiller délégué - M. Jean-Christophe ROMAND	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 8 %
Conseiller délégué – M. Jean-Pierre GAUGIRAN	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 13 %
Conseillère municipale – Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseillère Municipale - Madame Martine LERICHE	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseiller Municipal - M. Jacques BERNIS	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseillère Municipale - Mme Stéphanie PANTEIX	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseiller Municipal - M. Francis COISNE	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseillère Municipale Mme Marie Noël BERGER	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseillère Municipale Mme Danielle TODESCO	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseiller Municipal - M. David PENOT	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseillère Municipale - Mme Lucile VALADAS	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseiller Municipal - M. Alexandre DOS REIS	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseillère Municipale - Mme Aurore TONNELIER	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseiller Municipal - M. Gilles MONTI	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseillère Municipale – Mme Laurence PIPERS	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseiller Municipal - M. Bruno COMTE	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseiller Municipal – M. Emilio ZABALETA	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %

Conseiller Municipal - M. Christian DESMOULIN	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseillère Municipale - Mme Martine NOUHAUT	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseillère Municipale - Mme Valérie MILLON	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseiller Municipal - M. Alain AUTHIER	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseiller Municipal - M. Laurent JARRY	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %
Conseiller Municipal - M. François SALAGNAC	Indice Brut Terminal de la Fonction publique x 1.5 %

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 18 décembre 2024

Le Maire,



Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le **23 DEC. 2024**

Publié ou notifié

24 DEC. 2024

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB116 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 18/12/2024

Objet : Fixation du taux des indemnités des élus

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Fonctionnement des assembles

Date de télétransmission : 23/12/2024 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB116 Fixation du taux des indemnités des élus.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20241218-DELIB116-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/12/2024